

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260320-DEL_26_03_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 11

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-03-03

CREATION DES POSTES D'ADJOINT

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal de JOUCAS sous la présidence de M. Lucien AUBERT, le plus âgé des membres du Conseil, sur la convocation adressée le 16 mars 2026 par le maire sortant.

Étaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : M. Benoît MAIRE, qui a donné pouvoir à M. Adrien AUBERT pour voter en son nom.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal comporte 11 membres ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, *Après en avoir délibéré,*

A l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



Le secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

